

FICHE D'INFORMATION N° 5

STOCKAGE DES PRODUITS PÉTROLIERS

Solutions aux enjeux soulevés dans la fiche de travail n° 5 du plan agroenvironnemental (PAE)



Supplément
au Manuel du
programme des plans
agroenvironnementaux,
4^e éd. 2013

La présente fiche d'information apporte des éléments de solution aux enjeux soulevés dans votre plan agroenvironnemental (PAE) concernant les réservoirs de stockage qui contiennent moins que 5 000 L (à l'exception de la question 5-15) d'essence, de carburant diesel, de mazout ou de kérosène, et qui sont utilisés à des fins agricoles. La présente fiche d'information ne s'applique pas au propane liquide.

Dans le cas des installations de stockage des produits pétroliers qui sont situées à l'intérieur d'une zone de protection des sources d'eau, les mesures de gestion des risques à mettre en place pour répondre au risque en question seront déterminées par le processus de protection propre à votre région en particulier. Ces mesures peuvent être identiques à celles requises par le PAE ou plus exigeantes, en raison de la proximité de l'installation par rapport à une source d'approvisionnement en eau potable municipale. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, communiquez avec votre municipalité locale, ou consultez son site Web, sous l'en-tête de la planification de la protection des sources d'eau.

Ces solutions prennent soit la forme de **mesures**, de **facteurs compensatoires** ou de **contrôles**.

- Les **mesures** remédient aux problèmes et font passer votre note PAE à (3) ou (4) – la plus haute note.
- Les **facteurs compensatoires** sont des solutions de rechange qui répondent adéquatement aux préoccupations, mais qui ne modifient pas la note obtenue dans la fiche de travail du PAE.
- Les **contrôles** sont des solutions de rechange dans des circonstances spéciales seulement. On explique dans la fiche d'information à quel moment et de quelle façon le contrôle peut être utilisé.

En règle générale, vous aurez besoin de renseignements supplémentaires pour bien choisir vos solutions et les mettre en œuvre. D'autres sources d'information sont proposées à la fin du présent document. Vous devriez également consulter votre fournisseur de combustible avant de prendre des mesures.

Pour connaître la définition de termes techniques, consultez le glossaire fourni dans le manuel du programme PAE.

TOUS LES RÉSERVOIRS

5-1. Distance entre le réservoir de stockage du produit pétrolier et l'eau de surface la plus proche

CONTEXTE

À quel degré l'eau de surface serait-elle exposée à un déversement ou à une fuite qui se produirait à votre point de stockage de combustible, en tenant compte les caractéristiques du sol et la distance jusqu'à l'eau de surface?

Des implications juridiques s'appliquent, plus particulièrement lorsqu'un déversement parvient jusqu'à des eaux de surface ou cause des dommages à l'environnement.



Le fascicule La gestion de l'eau montre de quelles façons l'eau se déplace au-dessus et en dessous d'un bâtiment de ferme type. Cette publication de la série PGO (Pratiques de gestion optimales) identifie les facteurs de risque clés dans le cycle hydrologique et propose des solutions pour réduire les incidences sur les exploitations agricoles et préserver la qualité de l'eau.



Dans le fascicule Les puits sont expliqués les principes fondamentaux de la construction et de l'entretien des puits ruraux, ainsi que la gestion des facteurs liés au site (par ex., sol, pente, etc.) et des activités agricoles en vue de protéger la qualité de l'eau des puits.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURES

Déplacer le réservoir de stockage de combustible à la distance requise des eaux de surface.

Le nouvel emplacement de stockage devrait faire passer votre note de distance PAE à (3) ou (4) – la plus haute note.

Le Code de manutention des combustibles liquides précise que la distance de l'installation par rapport à l'eau de surface ne doit pas être inférieure à 30 m (100 pi).

Afin de déterminer quel sera le moment opportun pour déplacer votre réservoir de stockage, demandez-vous si des personnes, des animaux ou des biens seraient touchés par un déversement qui surviendrait, et avec quelle rapidité. Y a-t-il un village en aval? Trouve-t-on du poisson de pêche sportive? L'eau de surface est-elle à régime constant (rivière ou fleuve) ou à niveau intermittent (fossé asséché la majeure partie de l'année)? Évaluez votre situation afin de décider du moment opportun pour apporter des améliorations.

SOLUTION 2 – FACTEURS COMPENSATOIRES

Lorsqu'il est difficile ou impossible en raison des conditions propres au site de respecter les distances de retrait minimales spécifiées dans le Code de manutention des combustibles liquides, le propriétaire du réservoir doit alors obtenir de la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS) une dérogation lui permettant de situer le réservoir à une distance moindre.

Installer une digue afin de retenir tout déversement qui pourrait survenir, ou remplacer le réservoir de stockage par un réservoir à double paroi. L'installation d'une digue ne vous autorise pas à déplacer le réservoir de stockage de combustible existant plus près des eaux de surface qu'il ne l'est déjà. Une digue d'un type approuvé ULC procure un haut degré de protection.

L'aire endiguée doit être construite de telle sorte :

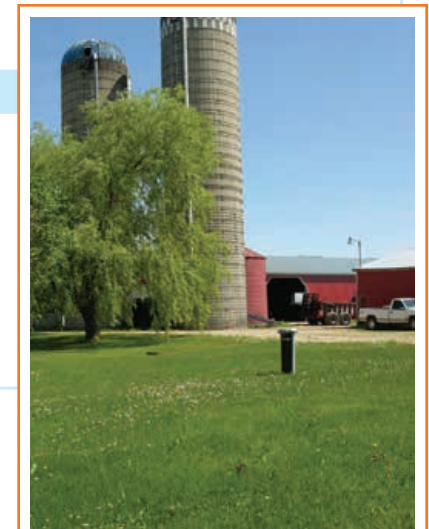
- qu'elle retienne les liquides;
- qu'elle puisse contenir 110 % de la capacité du réservoir de stockage de combustible;
- que l'on puisse inspecter visuellement le fond de la digue pour y détecter toute fuite ou tout déversement;
- que l'on puisse extraire tout liquide par le haut de la digue (par ex. au moyen d'un siphon ou d'une pompe à main); et
- que les côtés de l'aire soient plus hauts que ceux du réservoir de stockage de combustible.



Le Code de manutention des combustibles liquides précise que la distance minimale séparant un point d'eau de surface d'un réservoir de stockage de produit pétrolier ne doit pas être inférieure à 30 m (100 pi).

5-2. Distance entre un réservoir de stockage de produit pétrolier et le puits le plus proche

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|--|---|
| <p>Avez-vous une bonne idée du niveau de protection naturelle que vous procurent les emplacements de votre réservoir de stockage et de votre puits, ainsi que du (des) type(s) de sol présent(s) sur place? Ce sont des facteurs importants dont il faut tenir compte.</p> <p>La distance de séparation et le type de sol vous indiquent si vous devez ou non accorder une attention accrue à l'entretien, à la gestion ou à l'analyse de l'eau. Plus la distance de séparation est grande, plus le sol a la possibilité de filtrer les contaminants dans l'eau avant qu'elle ne parvienne jusqu'à un puits. Plus la texture du sol est fine, plus l'eau s'écoule lentement à travers celui-ci, offrant ainsi plus de potentiel de filtrage.</p> <p>Toutefois, une pleine protection n'est jamais garantie ni par la distance ni par la qualité d'un type de sol, comme celle de l'argile.</p> <p>Il existe en outre des implications juridiques. Les distances minimales entre le réservoir de stockage de combustible et le puits sont indiquées dans le Code de manutention des combustibles liquides et la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario. Ces exigences doivent avoir été respectées au moment de la construction du puits ou de l'installation de stockage de combustible.</p> | <p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Déplacer le réservoir de stockage de combustible à une distance adéquate du puits. Le nouvel emplacement du réservoir de stockage devrait faire passer la note de distance PAE à (3) ou (4) – la plus haute note.</p> <p>Le Code de manutention des combustibles liquides précise les distances minimales entre les réservoirs de combustible et les puits : 30 m (100 pi), dans le cas d'un puits creusé ou foré à la tarière, et 15 m (50 pi), dans le cas d'un puits foré à la sondeuse.</p> <p>Vous devriez inclure le déplacement de votre réservoir de stockage de combustible dans vos plans d'amélioration futurs.</p> <p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Élimination du réservoir de stockage de combustible de la ferme :</p> <ul style="list-style-type: none">• Déterminer si vous avez vraiment besoin d'un réservoir de stockage sur place lorsque des stocks de combustible entreposés hors site sont disponibles, par ex. à une station-service proche, et si vous avez vraiment besoin à la fois d'un réservoir de stockage d'essence et d'un réservoir de stockage de carburant diesel. <p>Si le réservoir de stockage de combustible est requis seulement de façon saisonnière, utiliser alors des réservoirs portatifs d'un type approuvé pour vous alimenter en combustible pendant de courtes périodes.</p> <p>SOLUTION 3 – FACTEURS COMPENSATOIRES</p> <p>Lorsqu'il est difficile ou impossible en raison des conditions propres au site de respecter les distances de séparation minimales spécifiées dans le Code de manutention des combustibles liquides, le propriétaire du réservoir doit alors obtenir de la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS) une dérogation lui permettant de localiser le réservoir à une distance moindre.</p> <p>Installer une digue afin de retenir tout déversement qui pourrait survenir, ou remplacer le réservoir de stockage par un réservoir à double paroi.</p> |

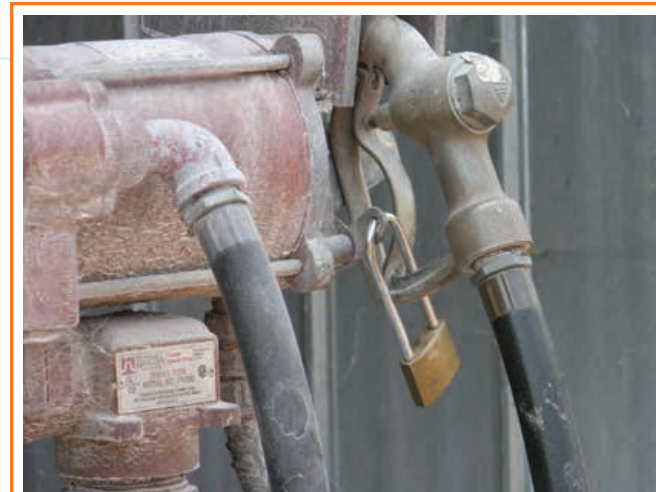


Les distances minimales à respecter entre réservoir de stockage de combustible et puits sont indiquées dans le Code de manutention des combustibles liquides et la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario.

RÉSERVOIRS DE STOCKAGE EN SURFACE POUR CARBURANTS (POUR VÉHICULES AUTOMOBILES) – CODE DE MANUTENTION DES COMBUSTIBLES LIQUIDES

5-3. Distributeur de carburant (comprenant tuyau, pistolet, pompe)

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|---|--|
| <p>Un équipement approprié ayant été conçu et testé pour distribuer du carburant est requis aux fins de la conformité avec la loi et pour éviter les déversements accidentels causés par les remplissages excessifs ou par le siphonnage. Des quantités même faibles de combustible ou de carburant dans les eaux de surface ou les eaux souterraines peuvent être gravement préjudiciables aux humains et aux animaux, et souvent ne sont pas détectables au goût.</p> <p>Tous les carburants doivent être pompés à partir de réservoirs de stockage en surface. Les systèmes à écoulement par gravité ne sont pas permis.</p> | <p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Remplacer le distributeur de carburant (comprenant tuyau, pistolet et pompe) par un distributeur de carburant homologué ULC, CSA ou cUL, muni d'un limiteur de débit maximal (soupape de fermeture automatique), ou remplacer par une pompe à main d'un type approuvé.</p> <p>Le Code de manutention des combustibles liquides prescrit qu'un équipement homologué, portant clairement l'identification ULC, CSA ou cUL, doit être utilisé dans toutes les nouvelles installations ou en remplacement d'un équipement existant.</p> |



Seul un distributeur de carburant homologué ULC, CSA ou cUL est acceptable en vertu du Code de manutention des combustibles liquides.


5-4. Type de réservoir et protection externe contre la corrosion – réservoirs de stockage en surface

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|---|--|
| <p>Le Code de manutention des combustibles liquides identifie les types de réservoirs qui sont acceptables pour le stockage de combustibles.</p> <p>Tous les réservoirs de stockage de combustible doivent porter des plaques signalétiques ULC.</p> <p>Afin d'éviter les déversements ou les fuites, il est extrêmement important de disposer d'un réservoir du type approuvé qui résistera à la corrosion. Selon le Code, la protection du réservoir contre la corrosion doit être maintenue pendant toute sa durée de vie.</p> <p>À noter que seul un mécanicien pétrolier breveté peut installer ou réparer des pompes à combustible, des réservoirs de combustible ou tout matériel connexe.</p> | <p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Évaluer l'état du réservoir de stockage de combustible existant, et maintenir la protection contre la corrosion. Ceci s'applique à tous les réservoirs, peu importe quand ils ont été installés.</p> <p>Dans le cas de rouille ou de corrosion mineure et superficielle, enlever d'abord toute peinture cloquée et/ou toute rouille au moyen d'une brosse en acier. Appliquer ensuite une peinture antirouille sur la surface métallique propre du réservoir afin de prévenir toute dégradation additionnelle.</p> <p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Remplacer le réservoir corrodé par un réservoir de stockage de combustible neuf du type homologué ULC, CSA ou cUL, avec protection appropriée contre la corrosion. Il devrait comporter une peinture antirouille approuvée pour application sur l'acier. La protection contre la corrosion doit être maintenue.</p> <p>Des réservoirs de stockage de combustible faits de matériaux autres que l'acier sont actuellement mis au point. Ils doivent être homologués ULC, CSA ou cUL.</p> |




Évaluez l'état des réservoirs de stockage de combustible existants, et maintenez une protection contre la corrosion.

5-5. Sécurité – réservoirs de stockage en surface

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |  <p data-bbox="1528 633 2041 690">Cadenassé, le réservoir de stockage de combustible sera sécurisé contre tout accès non autorisé.</p> |
|---|---|--|
| <p data-bbox="86 297 753 410">Il faut sécuriser adéquatement le réservoir de stockage de combustible afin de prévenir les déversements accidentels et d'empêcher toute utilisation du réservoir par des personnes non autorisées.</p> | <p data-bbox="774 297 1010 321">SOLUTION 1 – MESURES</p> <p data-bbox="774 337 1304 362">Sécuriser le réservoir de stockage de combustible :</p> <ul data-bbox="774 378 1461 467" style="list-style-type: none"> • Cadenasser le bouchon de remplissage du réservoir combustible. • Cadenasser le pistolet du distributeur de carburant pour le bloquer en position accrochée après chaque utilisation. <p data-bbox="774 488 1430 545">Si la pompe est alimentée à l'électricité, couper son alimentation après chaque utilisation.</p> <p data-bbox="774 570 1010 594">SOLUTION 2 – MESURES</p> <p data-bbox="774 610 1467 634">Élimination du réservoir de stockage de combustible sur la ferme :</p> <ul data-bbox="774 651 1980 831" style="list-style-type: none"> • Déterminer si vous avez vraiment besoin d'un réservoir de stockage sur place lorsque des stocks de combustible entreposés hors site sont disponibles, par ex. à une station-service proche. • Déterminer si vous avez vraiment besoin à la fois d'un réservoir de stockage d'essence et d'un réservoir de stockage de carburant diesel. Si le réservoir de stockage de combustible est requis seulement de façon saisonnière, utiliser alors des réservoirs portatifs d'un type approuvé pour vous alimenter en combustible pendant de courtes périodes. | |

5-6. Distances de séparation – réservoirs de stockage en surface

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |  <p data-bbox="1654 1201 2028 1315">Le réservoir de stockage de combustible doit être situé de manière à ne pas créer un danger d'incendie pour les bâtiments.</p> |
|--|---|---|
| <p data-bbox="86 995 741 1109">L'emplacement de votre réservoir de stockage de combustible ne devrait pas constituer un danger en matière de sécurité incendie ni causer des problèmes d'émanations dans un bâtiment quelconque.</p> <p data-bbox="86 1130 741 1211">Tous les réservoirs de stockage de combustible doivent être situés à l'extérieur des bâtiments et leur emplacement doit respecter les exigences de distances minimales de séparation.</p> | <p data-bbox="774 995 1010 1019">SOLUTION 1 – MESURES</p> <p data-bbox="774 1036 1467 1092">Déplacer le réservoir de stockage de ans un site où toutes les distances de séparation minimales sont respectées ou dépassées :</p> <ul data-bbox="774 1109 1598 1377" style="list-style-type: none"> • 3 m (10 pi) de tout bâtiment, dans le cas des combustibles de classe I (essence); • 3 m (10 pi) de tout bâtiment, dans le cas des réservoirs de stockage de combustible de classe II (carburant diesel); • 4,5 m (15 pi) de toute ouverture, telle qu'une porte ou une fenêtre dans un bâtiment; • 3 m (10 pi) entre l'évent du réservoir de combustible ou l'emplacement du distributeur de combustible et toute source d'allumage fixe; • 6 m (20 pi) de toute source de stockage de gaz propane; • 1 m (3 pi) de tout autre réservoir de stockage de combustible voisin. <p data-bbox="774 1393 1749 1417">Installer des barrières de protection afin de prévenir les impacts avec les véhicules ou engins.</p> | |

5-7. Protection contre les déversements et fuites – réservoirs de stockage en surface

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|--|---|
| <p>Les déversements ou fuites peuvent survenir en grandes quantités lorsqu'il y a rupture de paroi de réservoir, ou en petites quantités, lorsqu'il y a fuites par des piqûres de corrosion. Les conséquences pour la qualité tant des eaux de surface que des eaux souterraines peuvent être très graves si les déversements ou les fuites ne sont pas contenus ou endigués adéquatement et promptement.</p> <p>Une digue peut retenir tout déversement ou toute fuite provenant d'un réservoir de stockage en surface.</p> <p>La loi n'exige pas que les réservoirs de stockage d'une capacité inférieure ou égale à 5 000 L soient munis d'une enceinte de confinement secondaire (structure de type digue, ou réservoir à double paroi) à condition que, s'il devait y avoir perte ou fuite, le produit :</p> <ul style="list-style-type: none">• ne constituerait pas un danger pour la sécurité publique;• ne contaminerait aucune source d'eau douce ni aucun cours ou plan d'eau;• ne brimerait les droits d'aucune personne;• ne pourrait pas parvenir jusqu'à un réseau d'égouts, un cours d'eau souterrain ou un réseau de drainage. <p>À titre de propriétaire du réservoir de combustible ou de consommateur du combustible, vous devez déterminer si les conditions ci-dessus sont respectées. Il est judicieux de prévoir un endiguement pour la protection de l'environnement, pour la sécurité humaine et pour prévenir de coûteuses opérations de dépollution éventuelles.</p> <p>Le Code de manutention des combustibles liquides prescrit que tout réservoir de stockage en surface d'une capacité de plus que 5 000 L doit être muni d'une digue.</p> | <p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Installer une digue pour contenir les déversements ou les fuites dans les cas où la loi l'exige.</p> <p>Une digue est requise avec toute nouvelle installation de réservoir de stockage de combustible lorsque la capacité de celui-ci est inférieure à 5 000 L, si les risques qui apparaissent en caractères gras dans la colonne de gauche sont encourus. (Il n'est pas exigé que les réservoirs construits et approuvés comme réservoirs autonomes, c.-à-d. installés avec un digue ou fabriqués avec une double paroi, comportent un système d'endiguement supplémentaire.) Si une digue est requise, l'installer dès que possible.</p> <p>L'aire endiguée doit être construite de manière à être étanche aux liquides et à pouvoir contenir 110 % de la capacité du réservoir de stockage de combustible. La structure en entier doit être d'une construction incombustible, par ex. en acier.</p> <p>Tous les liquides seront extraits par le haut de l'aire endiguée (par ex., au moyen d'un siphon ou d'une pompe à main). Les parois doivent être plus hautes que la moitié de la hauteur du réservoir et être conçues de manière à ne créer aucun espace clos qui serait susceptible de piéger des vapeurs combustibles. On doit pouvoir inspecter visuellement le fond de la digue afin d'y détecter toutes fuites ou tous déversements. Les déversements peuvent être recueillis au moyen de matières spéciales absorbant les produits pétroliers.</p> <p>Il est permis de construire un toit contre les intempéries pour mettre l'aire endiguée à l'abri des précipitations. Si les aires endiguées sont à ciel ouvert, il faut recueillir et évacuer les eaux de pluie et les produits pétroliers qui s'y accumulent. L'eau contaminée par le combustible doit être amenée à une installation acceptable de traitement / d'élimination.</p> <p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Même si une digue n'est pas légalement requise, installer une digue ou un réservoir à double paroi, ou un socle de béton ou une aire de retenue des fuites et débordements sous le(s) réservoir(s) de stockage de combustible pour permettre la détection des fuites et la retenue des petits déversements. Ceci facilitera la détection des fuites et procurera un certain niveau de retenue, suivant la hauteur de la paroi latérale ou du rebord.</p> |



Une lecture du vide au vacuomètre indique que les deux parois d'un réservoir à double paroi sont étanches.

5–8. Surveillance des réservoirs de stockage en surface

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|--|--|
| <p>Selon le Code de manutention des combustibles liquides, tous les agriculteurs devraient vérifier leurs réservoirs de stockage de combustible à chaque semaine afin de prévenir et de repérer les fuites.</p> <p>Les dossiers des inspections hebdomadaires doivent être conservés pendant toute la durée de vie du réservoir.</p> | <p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Effectuer des inspections visuelles hebdomadaires du réservoir, de la digue/du réservoir et d'une partie de l'aire de retenue pour y déceler fuites et signes de corrosion.</p> <p>Si vous détectez une fuite dans le réservoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre des mesures immédiates pour empêcher toute perte additionnelle de produit; • vider la digue de toute eau et de tout combustible qui pourrait y être présent(e); • communiquer avec le fournisseur de combustible – le réservoir de stockage doit être réparé ou remplacé. <p>Tenir des dossiers hebdomadaires des inspections effectuées. Prendre simplement l'habitude de cette marche à suivre : il est beaucoup plus facile de prévenir un déversement que de devoir en nettoyer un!</p> <p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Envisager l'installation d'un socle de béton intégral sous le ou les réservoirs de stockage de combustible qui reposent directement sur le sol, ou un socle de béton partiel pour au moins faciliter la surveillance.</p> <p>Commencer la surveillance hebdomadaire du site et tenir des dossiers.</p> |



Effectuez et consignez des inspections visuelles hebdomadaires des fuites ou signes de corrosion.

5–9. Matières combustibles – réservoirs de stockage en surface

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|--|--|
| <p>La zone du voisinage immédiat du réservoir de stockage de combustible et des distributeurs de carburant doit être gardée dégagée de matières combustibles, comme le prescrit le Code de manutention des combustibles liquides.</p> <p>Comme exemples de matières combustibles, mentionnons les pelouses non tondues, les mauvaises herbes, les plantes cultivées, les chiffons huileux, les récipients d'huile vides, les bâches de protection et les morceaux de bois de sciage. Les poteaux d'électricité qui sont en usage n'entrent pas dans cette catégorie.</p> | <p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Maintenir dégagée de tous produits inflammables une zone de 3 m (10 pi) de largeur sur le périmètre du réservoir de stockage de combustible.</p> <p>Le fait de placer le réservoir sur un socle de béton (dans le cas des aires ne nécessitant pas une digue) vous permettra de garder les mauvaises herbes sous contrôle. L'avantage supplémentaire d'un tel socle est que si le réservoir repose sur une bonne base, les fuites et/ou les déversements seront alors plus faciles à repérer.</p> |



Une base solide aide à garder la zone du réservoir de stockage de combustible exempte de végétation.

5-10. Signalisation des réservoirs de stockage de combustible

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|--|--|
| <p>Par une signalisation appropriée des réservoirs, on s'assure qu'ils seront remplis avec le bon combustible et également que l'utilisateur saura quel réservoir de combustible utiliser et quelles consignes de sécurité suivre.</p> <p>Il y a violation de la législation si les enseignes requises ne sont pas en place.</p> | <p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Communiquer avec le fournisseur de combustible afin d'obtenir les enseignes appropriées pour la zone du réservoir de stockage de combustible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les réservoirs doivent être dotés d'enseignes d'identification de produit. • Des enseignes d'interdiction de fumer sont affichées dans la zone du réservoir de stockage. • Des enseignes d'interdiction d'allumage sont affichées dans la zone du réservoir de stockage. |



Les fournisseurs de combustible peuvent vous procurer les enseignes appropriées pour les réservoirs de stockage de combustible.

5-11. Installation d'une pompe à combustible électrique

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|--|---|
| <p>L'installation électrique (type de câblage, d'interrupteur, etc.) qui fournit l'électricité à la pompe à combustible doit respecter le Code de sécurité relatif aux installations électriques.</p> <p>Ceci inclut le câblage permanent de l'installation avec des boîtes de connexion anti-étincelle, ainsi qu'un interrupteur d'arrêt d'urgence, sur la ligne d'alimentation à la pompe, permettant de couper l'alimentation à l'appareil.</p> <p>Cet interrupteur pourrait être installé à l'intérieur d'un bâtiment verrouillable pour plus de sécurité.</p> <p>Comme mesure de protection, un avertisseur lumineux en ligne connecté et monté à l'extérieur du bâtiment peut indiquer lorsque allumé qu'il y a alimentation à la pompe.</p> | <p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Communiquer avec l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE) pour demander une inspection de l'installation existante.</p> <p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Demander à un électricien détenteur de permis de recâbler l'installation de la pompe à combustible.</p> |



Un câblage approprié est essentiel sur les pompes à combustible.

5-12. Méthode à employer pour ravitailler en carburant les véhicules et les instruments aratoires

CONTEXTE

Tout agriculteur devrait évaluer sa méthode de ravitaillement en carburant, l'emplacement qu'il choisit pour cette opération et la source du combustible, selon une perspective tant légale que sécuritaire.

Le ravitaillement en carburant à partir de réservoirs portatifs ne doit pas être pris à la légère : seuls des réservoirs de type approuvé sont permis à cette fin.

Aucun réservoir portatif d'un type non approuvé ne doit être utilisé. Des accidents avec blessés et morts sont survenus en conséquence de l'utilisation de réservoirs portatifs non approuvés!

Protégez-vous!

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURES

Toujours ravitailler les véhicules et/ou les tracteurs à une station-service ou à la source de ravitaillement avec réservoir de la ferme :

- La distance est le principal obstacle à cette solution.
- Si le champ dans lequel vous travaillez est trop éloigné de la source de ravitaillement avec réservoir de la ferme, vous devriez chercher à connaître l'emplacement de la station-service la plus proche; ce pourrait être une solution pratique.

SOLUTION 2 – MESURES

N'utiliser que des contenants approuvés, tels que prescrits dans le Code de manutention des combustibles liquides, pour transporter le carburant depuis le réservoir de ravitaillement jusqu'au champ :

- On trouve une liste de contenants portatifs de types approuvés dans le glossaire du Manuel du programme des plans agroenvironnementaux (PAE), sous « Contenants approuvés (produits pétroliers) ».
- Vérifier sur les bidons de type jerrycane et les contenants à combustible faits de plastique la présence des codes facilement identifiables qui doivent y apparaître.
- Les contenants portatifs de plus grand format, comme les petits réservoirs montés sur des camionnettes à caisse, des wagons ou des remorques, doivent être approuvés pour le transport de combustibles. Il s'agit de réservoirs spéciaux munis de cloisons incorporées et dotés d'une résistance élevée à l'impact. Ils doivent être assujettis au véhicule d'une façon précise.

Mise en garde : Lorsque vous voulez vous procurer un réservoir ou un contenant portatif, ou vérifier s'il convient à l'usage prévu, assurez-vous :

- qu'il est homologué (c.-à-d. selon la norme CGSB 43.146 ou ULC C142.13);
- qu'il est construit pour le transport de produits combustibles et inflammables; et
- que la personne qui vous le vend peut vous montrer l'identification requise sur le produit.

Le montage sur une remorque ou une camionnette d'un réservoir à plate-forme approuvé (destiné à être posé sur le sol) pour transporter du combustible n'est pas une solution acceptable. Seuls des contenants approuvés doivent être utilisés en tout temps.



RÉSERVOIR DE STOCKAGE DE MAZOUT POUR APPAREILS

5-13. Type de réservoir, protection externe contre la corrosion, ventilation du réservoir et surveillance

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|---|---|
| <p>Les plaques signalétiques des réservoirs de stockage de mazout doivent porter un logo ULC.</p> <p>Les réservoirs faits d'acier sont peints avec une peinture antirouille afin de prévenir la corrosion.</p> <p>Les réservoirs situés à l'intérieur de bâtiments doivent comporter des tuyaux de ventilation de dimensions adéquates, se prolongeant jusqu'à l'extérieur du bâtiment.</p> <p>Les réservoirs devraient être inspectés tous les ans par le fournisseur de mazout.</p> | <p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>S'assurer que le réservoir de mazout porte le logo ULC sur sa plaque signalétique :</p> <ul style="list-style-type: none">• Remplacer tout réservoir sans logo ULC par un réservoir homologué ULC. <p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Inspecter le réservoir de mazout pour y déceler des signes de corrosion :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réparer toute attaque mineure par la rouille ou tous dommages causés par le frottement, au moyen d'une peinture antirouille.• Lorsque la corrosion est considérable, remplacer le réservoir par un réservoir neuf, homologué ULC. <p>SOLUTION 3 – MESURES</p> <p>Inspecter le tuyau de ventilation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dans le cas des réservoirs de stockage de mazout situés à l'intérieur de bâtiments, demander à votre fournisseur de mazout d'inspecter le tuyau de ventilation et de s'assurer que ses dimensions et que l'évacuation jusqu'à l'extérieur des bâtiments sont adéquates, OU déplacer le réservoir à l'extérieur du bâtiment. <p>SOLUTION 4 – SURVEILLANCE DES RÉSERVOIRS DE MAZOUT</p> <p>Demander au fournisseur de mazout de réaliser une inspection annuelle du réservoir de stockage de mazout.</p> |



Confirmez que votre réservoir de stockage de mazout est bien homologué ULC.

5-14. Protection contre les débordements

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|--|---|
| <p>Un dispositif de protection contre les débordements adéquatement installé et opérationnel est nécessaire pour prévenir les déversements d'un réservoir de stockage rempli à l'excès par le fournisseur de combustible.</p> <p>Si ce dispositif fonctionne correctement, il empêche tout remplissage du réservoir de stockage à plus de 95 % de sa capacité.</p> | SOLUTION 1 – MESURES |
| | <p>Demander au fournisseur de mazout d'inspecter le dispositif de protection contre les débordements du réservoir afin de s'assurer qu'il fonctionne adéquatement.</p> <p>Remplacer tout dispositif défectueux.</p> |
| | SOLUTION 2 – MESURES |
| | <p>Demander au fournisseur de mazout d'installer un dispositif neuf de protection contre les débordements sur le réservoir de stockage de mazout si la protection contre les débordements n'est pas déjà en place et opérationnelle.</p> |



5-15. Enceinte de confinement secondaire pour réservoir(s) de stockage en surface de plus que 5 000 L

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|---|--|
| <p>La loi prescrit que ces installations de stockage doivent comporter :</p> <p>1) une digue d'un type approuvé, conçue pour contenir 110 % de la capacité du plus grand réservoir qui est en place;</p> <p>OU</p> <p>2) des réservoirs à double paroi avec protection contre les impacts avec les véhicules et les engins.</p> | SOLUTION 1 – MESURES |
| | <p>Installer une digue d'un type approuvé autour du (des) réservoir(s), pouvant contenir 110 % du volume du plus grand réservoir.</p> |
| | SOLUTION 2 – MESURES |
| | <p>Remplacer le réservoir de stockage de mazout existant par un réservoir neuf, à double paroi.</p> |
| | SOLUTION 3 – MESURES |
| | <p>Installer une protection contre l'impact des véhicules et des engins aux endroits où elle est requise.</p> |

5-16. Système de distribution du mazout

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|--|---|
| <p>L'équipement permettant de transférer le mazout entre son réservoir de stockage et un appareil quelconque (par ex. appareil de chauffage, chauffe-eau) constitue un autre point où le potentiel de fuites ou de déversements causés par la défaillance de l'équipement demeure élevé.</p> | <p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Faire évaluer le système de distribution par un mécanicien en combustibles accrédité :</p> <ul style="list-style-type: none">• Effectuer une inspection visuelle de l'équipement une fois par année pour détecter les fuites.• Faire les réparations requises pour éliminer les fuites. |

Pour obtenir d'autres renseignements au sujet du Programme de la sécurité des combustibles de la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS), rendez-vous à www.tssa.org/en/fuels/fuels.aspx



Il y a souvent des fuites au niveau des conduites.

RÉSERVOIRS SOUTERRAINS

5–17. Réservoirs souterrains abandonnés

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|--|---|
| <p>Les réservoirs souterrains abandonnés représentent probablement un plus grand risque pour l'environnement que les réservoirs en service parce qu'ils sont habituellement laissés en place et oubliés. Les réservoirs souterrains abandonnés comprennent tout réservoir qui n'a pas été enlevé des lieux. Les réservoirs qui ont été écrasés ou comblés de matériau devraient également faire l'objet d'une évaluation.</p> <p>Les réservoirs abandonnés qui n'ont pas été adéquatement désaffectés sont susceptibles de présenter un risque pour la sécurité, notamment l'effondrement de la surface au-dessus du réservoir. Les réservoirs souterrains de combustible que l'on a comblés avec du sable ne sont pas considérés comme ayant été désaffectés adéquatement; une telle pratique n'est plus recommandée.</p> | <p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Désaffecter adéquatement le site. Communiquer avec le Programme de la sécurité des combustibles de la CNTS afin de déterminer la marche à suivre appropriée pour la désaffectation.</p> <p>Demander à un ingénieur ou à un hydrogéologue de préparer un rapport en conformité avec le Code de manutention des combustibles liquides afin de déterminer l'étendue de toute contamination superficielle et sub-superficielle et de recommander les mesures à prendre pour rendre le site à nouveau sécuritaire.</p> <p>Un réservoir souterrain ayant été comblé avec du béton est considéré comme étant désaffecté adéquatement s'il répond aux trois (3) conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le réservoir a été vidé adéquatement du combustible qu'il contenait et lavé. 2. Le réservoir ne fuyait pas, et le sol environnant n'a pas été contaminé. 3. Le réservoir a été adéquatement comblé de béton. |

5–18. Surveillance des réservoirs souterrains

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|---|--|
| <p>Une fuite non détectée provenant d'un réservoir de combustible souterrain pourrait contaminer gravement les eaux souterraines et constituer une menace à la santé humaine si des puits sont atteints.</p> <p>Tous les agriculteurs doivent vérifier leurs réservoirs souterrains régulièrement afin de prévenir et de repérer tout signe de fuite. Cette surveillance et la tenue de dossiers sont obligatoires. Consultez la CNTS pour vous assurer que votre programme de surveillance est adapté à la taille et au type de votre réservoir de stockage souterrain.</p> | <p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Surveiller le réservoir de combustible souterrain tel qu'indiqué à la question 5–18 du Manuel du programme des plans agroenvironnementaux, sous Note (4) – la plus haute note.</p> <p>Maintenir pour chaque réservoir des dossiers de contrôle des stocks. Prendre des mesures quotidiennes du réservoir, et les comparer en regard de l'utilisation consignée.</p> <p>Vérifier toute présence d'eau dans le réservoir (test de trempage). Si de l'eau parvient à l'intérieur du réservoir, c'est qu'il y a une brèche dans sa structure.</p> |



Le programme de surveillance des stocks de combustible peut comprendre la mesure des niveaux de combustible au moyen d'un bâton mesureur et la confirmation que la réduction du stock correspond à la consommation consignée du combustible.

PLAN D'URGENCE POUR TOUS LES RÉSERVOIRS

5-19. Plan d'urgence écrit et équipement de nettoyage des déversements

| CONTEXTE | CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE |
|--|---|
| <p>Le Code de manutention des combustibles liquides prescrit qu'un plan d'urgence doit être préparé et laissé sur le site du réservoir et facilement disponible.</p> <p>Ayez à portée de la main les numéros de téléphone et les directives à suivre en cas d'urgence : vous serez ainsi beaucoup plus en mesure de réagir à tout incident comportant un déversement d'une façon qui soit soucieuse de l'environnement.</p> <p>On peut rejoindre le Centre d'intervention en cas de déversement (CID) 24 heures par jour et 7 jours par semaine, en composant le 1 800 268-6060.</p> | <p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Préparer un plan d'urgence personnalisé et le rendre facilement accessible près du site du réservoir de stockage de combustible.</p> <p>Dresser le Plan d'urgence et le Plan de secours tels que mis au point pour le PAE, et les afficher en un endroit bien en vue.</p> <p>S'assurer que toute personne sur la ferme qui serait susceptible d'utiliser le réservoir de stockage de combustible (conjoint, salarié, enfant, etc.) sait où le plan est conservé et comprend ce qu'elle doit faire en cas de déversement.</p> |

| EMERGENCY PLAN FOR PETROLEUM SPILLS | |
|--|--|
| Name: | Site Location: |
| Address: | Civic Address # (B11 Number): Road: |
| Town/City: | Township prior to amalgamation: |
| Postal Code: | Lot Number: |

Planifiez d'avance pour mieux affronter l'inattendu lorsqu'il survient.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario offre une vaste gamme de sources d'information au sujet de l'agriculture en Ontario. La plupart de ces documents sont disponibles en ligne sur le site www.ontario.ca/maaro ou peuvent être commandés auprès de ServiceOntario.

LES PRATIQUES DE GESTION OPTIMALES

Les fascicules de la série PGO sont offerts gratuitement aux exploitants agricoles de l'Ontario. Nous vous en suggérons ici quelques-uns :

- Bandes tampons
- Drainage des terres cultivées
- Établissement du couvert forestier
- Gestion de l'eau

- Gestion de l'irrigation
- Gestion des éléments nutritifs destinés aux cultures
- Gestion des fumiers
- Gestion des terres à bois
- Gestion du sol
- Grandes cultures
- L'ABC de l'énergie à la ferme
- Les puits
- Lutte contre l'érosion du sol à la ferme
- Notions élémentaires sur le phosphore
- Planification de la gestion des éléments nutritifs
- Semis direct — les secrets de la réussite

Pour commander, voir l'information sur ServiceOntario.

Pour se renseigner auprès du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario :

- Centre d'information agricole
- Tél. : 1 877 424-1300
- Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
- Site Web : www.ontario.ca/maaro

Commandez via ServiceOntario

Commandez-les en ligne à ServiceOntario Publications – www.ontario.ca/publications

ou par téléphone au Centre de service de ServiceOntario Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

416 326-5300

416 325-3408 – ATS

1 800 668-9938 – Sans frais en Ontario

1 800 268-7095 – ATS Sans frais en Ontario

Consultation

Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS)
Programme de la sécurité des combustibles

www.tssa.org

REMERCIEMENTS

À la demande de l'Ontario Farm Environmental Coalition, qui regroupe Soins de la ferme et alimentation (Farm & Food Care Ontario), la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario, les personnes et organisations suivantes ont participé à la réalisation de la présente fiche d'information.

Rédacteurs collaborateurs – Fiche d'information n° 5 :

Daniel Ward (responsable) – ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario; Andrew Troyer – FS Partners; Alex Beatty – Beatty Petroleum Consulting; Anne Marie Barker – Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS); John Benham – Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario (AASRO); Peter Jeffrey – Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO)

Comité de révision technique de la fiche d'information :

H.J. Smith (responsable), Kevin McKague, Ted Taylor, Daniel Ward – ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario; Jim Myslik – conseiller



Les fascicules de la série Les pratiques de gestion optimales (PGO) sont d'excellentes sources d'information pour mieux comprendre les enjeux environnementaux sur la ferme et découvrir toute une gamme de solutions pratiques éprouvées pour y répondre.